

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également proposés en collège (sixième à troisième Segpa). Depuis la rentrée 2020, les élèves de première et de terminale générales sont scolarisés en fonction des options de spécialité et non dans des séries.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants en situation de handicap dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère chargé de la santé.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires ; le cursus master regroupe les deux années suivantes ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Les diplômes universitaires de santé sont accessibles par deux voies d'entrée : le parcours spécifique santé (PASS) et la licence accès santé (L.AS), une licence universitaire avec une mineure santé.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

L'instruction en France est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans depuis la rentrée 2019 et jusqu'à 16 ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de 3 ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECOND DEGRÉ

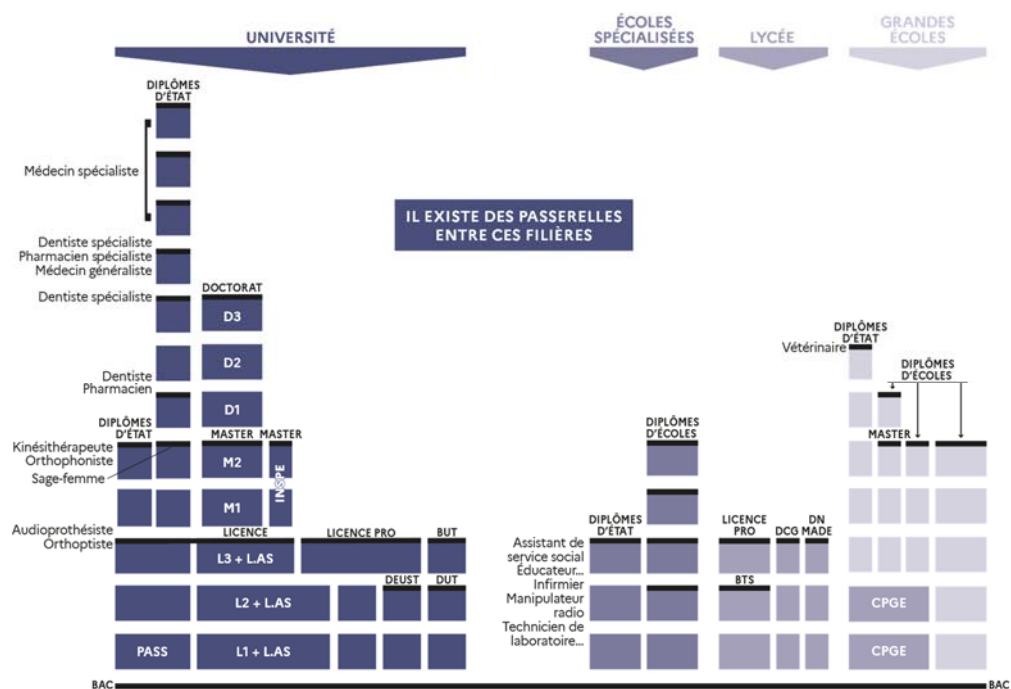
PREMIER DEGRÉ

Formations générales
et technologiques
en lycée et formations
professionnelles
(en lycée ou
en apprentissage)

Formations
en collège

Enseignement
élémentaire

Enseignement
préélémentaire



	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale pro	CAP	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation	Première BT	Première pro	2 ^{de} année CAP	
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde pro	1 ^{re} année CAP	

Diplôme national du brevet (DNB)			
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / UPE2A	Sixième à troisième Segpa
	Quatrième		
	Cinquième		
Cycle III (consolidation)	Sixième		
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	ULIS / UPE2A	
	Cours moyen première année		
Cycle II (apprentissage fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année		
	Cours élémentaire première année		
	Cours préparatoire		
Cycle I (apprentissage premiers)	Grande section		
	Moyenne section		
	Petite section (3 ans)		

BT Examen terminal

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

Enseignements adaptés

À la rentrée 2025, le système éducatif public et privé français scolarise au total 12,5 millions d'élèves et d'apprentis dans les premier et second degrés, soit une baisse de 1,0 % par rapport à la rentrée 2024 (2).

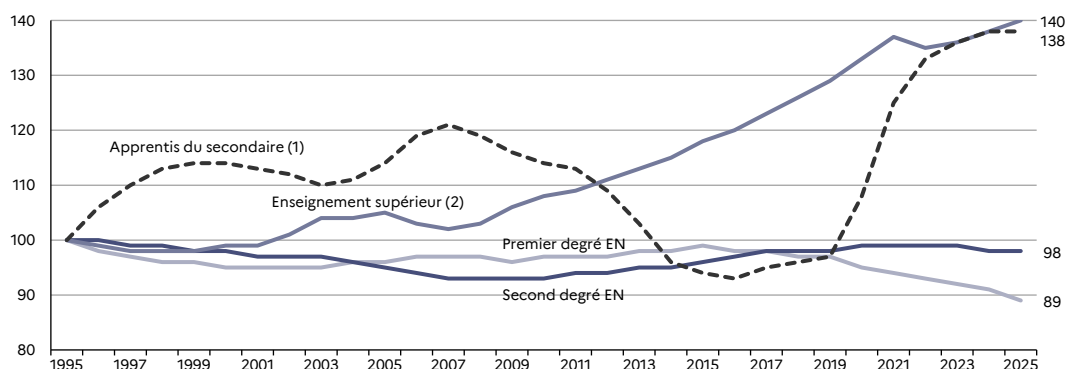
Dans le premier degré public et privé sous contrat, les effectifs diminuent (-1,7 %) pour la dixième année consécutive, principalement en raison de la baisse des naissances depuis 2010 (1). Cette diminution touche également le premier degré privé hors contrat lors de cette rentrée 2025 (-1,2 %). En revanche, les élèves du premier degré bénéficiant de l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou d'une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) sont de nouveau plus nombreux à la rentrée 2025 (58 700, soit +1,5 %).

Dans le second degré public et privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, les effectifs sont en légère baisse à la rentrée 2025

(-0,3 %). Alors que les effectifs au collège diminuent (-0,8 %), ils augmentent dans les formations professionnelles en lycée (+1,8 %) et sont stables dans les formations générales et technologiques en lycée. Le nombre d'élèves inscrits dans le second degré privé hors contrat augmente sensiblement à cette rentrée (+0,6 %) mais moins que celui des élèves inscrits dans les établissements de l'enseignement agricole (+1,5 %). Après de fortes augmentations entre 2020 et 2024, le nombre d'apprentis de l'enseignement secondaire est stable à cette rentrée.

Les établissements d'enseignement supérieur scolarisent 3,0 millions d'étudiants à la rentrée 2025, en hausse de 1,1 % en un an (3). Cette hausse est plus marquée à l'université (+2,5 %) et dans les écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (+1,6 %). À l'inverse, les effectifs d'étudiants inscrits en sections de techniciens supérieurs et assimilées poursuivent leur diminution (-2,8 % à la rentrée 2025).

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement (base 100 en 1995)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé (uniquement privé sous contrat pour le premier degré à partir de 2009 et pour le second degré au cours de toute la période).

1. Jusqu'en 2018, cette catégorie inclut les préapprentis.

2. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010. Données provisoires pour l'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026 (reconduction des données 2024-2025 pour les écoles paramédicales et sociales).

Lecture : en 2025, l'effectif d'élèves scolarisés dans le premier degré dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale a diminué de 2 % par rapport à 1995.

Précisions

Cette fiche fait la synthèse de données présentées dans la publication, disponibles pour la dernière rentrée scolaire, et qui portent sur :

- les élèves des premier et second degrés dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale (cf. chapitres 3 et 4) ;
- les élèves des premier et second degrés scolarisés dans un établissement privé hors contrat (cf. fiches 3.09 et 4.24) ;
- les élèves du second degré des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, sous statut scolaire (cf. fiche 4.26) ;
- les élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de la santé (cf. fiche 1.07) ;

- les apprentis du second degré en centre de formation d'apprentis (cf. chapitre 6) ;
- les étudiants inscrits en établissement d'enseignement supérieur (tous types d'établissements et de tutelles), y compris formation continue, et qui incluent une partie des apprentis (cf. chapitre 7).

Population étudiante, population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré – Voir « Glossaire ».

Avertissement – Les inscriptions comptabilisées à l'université excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

	1980	1990	2000	2010	2020	2022	2023	2024	2025	Évol. 2024/ 2025 (%)
Premier degré public et privé sous contrat	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 648,6	6 565,8	6 422,8	6 339,9	6 261,8	6 154,9	-1,7
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 532,8	2 375,0	2 314,9	2 285,6	2 266,8	2 231,6	-1,5
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 071,4	4 138,0	4 052,5	3 998,4	3 937,2	3 864,6	-1,8
ULIS et UEEA (1)	129,8	91,2	58,7	44,3	52,9	55,4	55,9	57,8	58,7	1,5
Premier degré privé hors contrat (2)				15,6	51,0	58,5	59,5	60,5	59,8	-1,2
Second degré public et privé sous contrat	5 309,2	5 725,8	5 588,4	5 322,1	5 657,0	5 653,8	5 656,6	5 635,7	5 621,0	-0,3
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 400,0	3 213,5	3 414,4	3 411,4	3 404,8	3 386,8	3 359,9	-0,8
dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (3)	114,9	114,6	110,2	95,6	87,1	85,8	84,7	83,7	83,9	0,2
Formations professionnelles en lycée (4)	807,9	750,0	694,5	690,9	638,3	621,6	633,0	650,1	661,6	1,8
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 493,9	1 417,6	1 604,4	1 620,8	1 618,8	1 598,8	1 599,4	0,0
Second degré privé hors contrat (2)			26,0	31,1	28,8	24,1	23,2	24,6	24,8	0,6
Second degré agriculture (5)	117,1	116,2	151,3	149,9	133,2	135,3	136,1	138,4	140,5	1,5
Établissements spécialisés de la santé (5)	96,2	88,2	81,4	71,5	67,0	65,6	66,6	66,5	66,7	0,3
Apprentis de l'enseignement secondaire (6)	244,1	225,6	324,9	322,1	306,3	377,3	385,6	392,0	391,9	0,0
Total élèves et apprentis des premier et second degrés	13 162,8	13 109,2	12 723,9	12 560,9	12 809,2	12 737,8	12 667,8	12 579,8	12 459,5	-1,0

RERS 2026, DEPP

► **Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat et hors contrat.**

1. Y compris élèves en unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) à partir de 2024 (1,6 milliard d'élèves à la rentrée 2025).

2. Les secteurs privé sous contrat et hors contrat ne sont distingués qu'à partir de 2010 pour le premier degré et de 2000 pour le second degré. Par ailleurs, à partir de 2022, seuls les élèves de moins de 16 ans sont comptabilisés dans le second degré privé hors contrat.

3. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa en lycée et en EREA.

4. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

5. Sans doubles-comptes avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère chargé de la santé, il s'agit des élèves pris en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, sans doubles-comptes avec l'éducation nationale depuis 2008 (voir 1.07).

6. Tous ministères confondus. Jusqu'en 2018, cette ligne inclut les préapprentis.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire ; Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté ; CFA : centre de formation d'apprentis.

Lecture : en 2025-2026, 2 231 600 élèves sont scolarisés en préélémentaire, soit - 1,5 % par rapport à l'année scolaire 2024-2025.

3 Évolution des effectifs d'étudiants et d'apprentis du supérieur (en milliers)

	1980	1990	2000	2010	2020	2022	2023	2024	2025	Évol. 2024/ 2025 (%)
Universités	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 650,0	1 597,7	1 605,0	1 631,5	1 672,9	2,5
dont : DUT/BUT	53,7	72,3	116,1	115,7	120,9	107,3	144,0	146,4	148,6	1,5
ingénieurs (y compris en partenariat)	8,3	10,5	23,2	23,9	31,2	31,6	30,4	29,5	29,7	0,6
CPGE	40,1	64,4	70,3	79,9	84,9	81,2	82,4	86,9	87,1	0,1
STS et assimilées (1)	67,9	199,3	238,9	292,2	376,8	406,7	409,2	405,2	393,7	-2,8
Formations d'ingénieurs (hors universités y compris en partenariat)	31,6	47,1	73,3	101,6	140,8	146,0	144,9	145,8	146,5	0,5
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG, DSCG)	15,8	46,1	63,4	121,3	219,3	244,9	250,2	258,0	262,0	1,6
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	137,4	142,0	154,1	158,0	162,7	160,6	-1,3
Autres établissements d'enseignement supérieur (3)	75,8	125,7	224,3	196,2	281,6	306,5	322,0	327,5	326,8	-0,2
Total enseignement supérieur (y compris apprentissage)	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 349,2	2 895,5	2 937,1	2 971,7	3 017,6	3 049,6	1,1
Total apprentis du supérieur (4)	0,0	1,3	51,2	111,4	323,3	576,3	635,8	657,9	628,4	-4,5

RERS 2026, DEPP

► **Champ : France.**

1. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010.

2. Données provisoires pour 2025-2026 (reconduction des données 2024-2025).

3. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

4. Les apprentis du supérieur ne sont pas tous retrouvés dans les effectifs de synthèse de l'ensemble de l'enseignement supérieur présentés au-dessus. En 2023, on estime que sept apprentis étudiants sur dix sont retrouvés dans le « total enseignement supérieur ».

BUT : bachelier universitaire de technologie ; CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles ; STS : section de techniciens supérieurs ; DCG : diplôme de comptabilité et gestion ; DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

Lecture : à la rentrée 2025, 1 672 900 étudiants sont inscrits à l'université, au périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE, soit + 2,5 % comparé à la rentrée 2024.

En 2024-2025, la population scolarisée (15 561 200) a diminué de 43 200 élèves, étudiants et apprentis par rapport à la rentrée précédente (- 0,3 %) (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,3 %. En 2024-2025, 22,5 % de la population française est scolarisée.

Entre les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, la population scolarisée diminue dans la majorité des académies. Les plus fortes baisses sont observées dans celles de Besançon, de Guadeloupe et de Martinique (- 1,6 % chacune) suivies de Nancy-Metz (- 1,4 %) et d'Amiens (- 1,2 %). À l'inverse, les effectifs augmentent surtout dans deux académies : Créteil (+ 1,0 %) et Aix-Marseille (+ 0,8 %).

En France hors DROM, les **taux de scolarisation** varient de 15,0 % dans l'académie de Corse à 35,5 % dans celle de Paris. Les résultats sont parfois très contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Dijon, le taux est de 24,3 % en Côte-d'Or alors qu'il est de 16,0 % dans la Nièvre. Le département de la Creuse affiche le taux le plus faible avec 13,8 % de la population scolarisée. Dans les DROM, la part de la population scolarisée (27,4 %) est toujours au-dessus de la moyenne nationale, sauf en Martinique. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Précisions

Population scolarisée – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs de l'enseignement supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour l'année 2024. Elles portent sur la France.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee - traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2024-2025

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2023/2024 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2023/2024 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	55 570	-1,2	332 319	16,7	Hauts-de-Seine	386 192	0,8	1 670 800	23,1
Cantal	21 247	-2,8	144 061	14,7	Val-d'Oise	338 008	0,8	1 301 442	26,0
Haute-Loire	41 189	-2,2	229 307	18,0	Versailles	1 435 739	0,5	5 841 231	24,6
Puy-de-Dôme	154 324	0,3	664 947	23,2	Ile-de-France	3 283 996	0,5	12 583 856	26,1
Clermont-Ferrand	272 330	-0,6	1 370 634	19,9	Calvados	161 271	-0,2	714 974	22,6
Ardèche	57 795	-1,2	337 085	17,1	Manche	85 918	-1,6	498 311	17,2
Drôme	103 909	-0,4	528 520	19,7	Orne	48 753	-1,9	272 989	17,9
Isère	313 493	-1,1	1 313 105	23,9	Eure	117 432	-1,4	603 683	19,5
Savoie	94 356	-0,7	454 150	20,8	Seine-Maritime	309 928	-0,5	1 264 898	24,5
Haute-Savoie	175 945	0,7	878 338	20,0	Normandie	723 302	-0,8	3 354 855	21,6
Grenoble	745 498	-0,5	3 511 198	21,2	Normandie	723 302	-0,8	3 354 855	21,6
Ain	136 238	-0,2	693 620	19,6	Dordogne	63 743	-1,3	420 526	15,2
Loire	175 942	0,3	778 345	22,6	Gironde	402 101	-0,4	1 722 135	23,3
Rhône	561 037	0,4	1 934 060	29,0	Landes	70 835	-1,2	442 673	16,0
Lyon	873 217	0,3	3 406 025	25,6	Lot-et-Garonne	59 007	-2,4	335 601	17,6
Auvergne-Rhône-Alpes	1 891 045	-0,2	8 287 857	22,8	Pyrénées-Atlantiques	138 279	-0,6	717 648	19,3
Doubs	128 265	-1,7	547 142	23,4	Bordeaux	733 965	-0,7	3 638 583	20,2
Jura	46 158	-1,2	257 605	17,9	Corrèze	39 774	0,6	241 619	16,5
Haute-Saône	39 504	-1,8	232 125	17,0	Creuse	15 848	-0,5	115 131	13,8
Territoire de Belfort	29 715	-1,4	140 336	21,2	Haute-Vienne	78 640	-1,6	373 073	21,1
Besançon	243 642	-1,6	1 177 208	20,7	Limoges	134 262	-0,9	729 823	18,4
Côte-d'Or	131 562	0,6	542 305	24,3	Charente	60 438	-0,3	353 033	17,1
Nièvre	32 048	-1,3	200 655	16,0	Charente-Maritime	120 324	-1,1	682 985	17,6
Saône-et-Loire	94 996	-1,0	550 100	17,3	Deux-Sèvres	66 250	-1,7	375 573	17,6
Yonne	57 285	-1,1	330 880	17,3	Vienne	105 651	-0,9	438 338	24,1
Dijon	315 891	-0,4	1 623 940	19,5	Poitiers	352 663	-1,0	1 849 929	19,1
Bourgogne-Franche-Comté	559 533	-0,9	2 801 148	20,0	Nouvelle-Aquitaine	1 220 890	-0,8	6 218 335	19,6
Côtes-d'Armor	109 016	-0,8	615 730	17,7	Aude	66 032	-0,5	381 929	17,3
Finistère	188 286	-1,8	942 196	20,0	Gard	152 007	-0,6	782 164	19,4
Ille-et-Vilaine	297 457	0,0	1 140 007	26,1	Hérault	301 233	0,2	1 257 554	24,0
Morbihan	151 328	-0,4	794 433	19,0	Lozère	13 763	-1,8	76 559	18,0
Rennes	746 087	-0,7	3 492 366	21,4	Pyrénées-Orientales	98 197	0,5	506 462	19,4
Bretagne	746 087	-0,7	3 492 366	21,4	Montpellier	631 232	0,0	3 004 668	21,0
Cher	50 782	-0,9	297 342	17,1	Ariège	25 028	-0,6	156 738	16,0
Eure-et-Loir	85 447	-0,7	434 081	19,7	Aveyron	46 181	-0,4	278 949	16,6
Indre	33 795	-1,3	214 530	15,8	Haute-Garonne	386 289	0,8	1 507 178	25,6
Indre-et-Loire	144 615	0,0	624 748	23,1	Gers	30 282	-1,2	192 836	15,7
Loir-et-Cher	57 186	-1,4	327 369	17,5	Lot	25 656	-1,3	176 925	14,5
Loiret	158 662	-0,8	697 430	22,7	Hauts-Pyrénées	40 513	-1,0	232 506	17,4
Orléans-tours	530 487	-0,7	2 595 500	20,4	Tarn	73 953	-0,9	400 827	18,5
Centre-Val de Loire	530 487	-0,7	2 595 500	20,4	Tarn-et-Garonne	49 753	-0,9	267 384	18,6
Corse-du-Sud	24 023	-0,3	173 049	13,9	Toulouse	677 655	0,1	3 213 343	21,1
Haute-Corse	30 539	-0,2	189 671	16,1	Occitanie	1 308 887	0,0	6 218 011	21,0
Corse	54 562	-0,2	362 720	15,0	Loire-Atlantique	353 779	-0,4	1 512 865	23,4
Corse	54 562	-0,2	362 720	15,0	Maine-et-Loire	215 212	-0,3	839 282	25,6
Meurthe-et-Moselle	190 601	-1,3	731 580	26,1	Mayenne	60 059	-1,9	303 945	19,8
Meuse	30 574	-1,8	178 384	17,1	Sarthe	119 897	-1,4	567 489	21,1
Moselle	191 685	-1,9	1 051 772	18,2	Vendée	133 764	-1,3	726 723	18,4
Vosges	61 313	-0,1	354 254	17,3	Nantes	882 711	-0,7	3 950 304	22,3
Nancy-Metz	474 173	-1,4	2 315 990	20,5	Pays de la Loire	882 711	-0,7	3 950 304	22,3
Ardennes	46 958	-1,6	263 346	17,8	Alpes-de-Haute-Provence	28 494	0,1	169 695	16,8
Aude	61 065	-1,2	309 530	19,7	Hautes-Alpes	24 369	-1,1	145 152	16,8
Marne	134 473	-0,1	559 154	24,0	Bouches-du-Rhône	506 257	1,2	2 113 095	24,0
Haute-Marne	27 810	-2,3	166 298	16,7	Vaucluse	125 575	-0,2	578 360	21,7
Reims	270 306	-0,8	1 298 328	20,8	Aix-Marseille	684 695	0,8	3 006 302	22,8
Bas-Rhin	272 780	0,1	1 173 180	23,3	Alpes-Maritimes	253 592	-1,3	1 148 286	22,1
Haut-Rhin	151 617	-0,6	771 914	19,6	Var	206 032	-0,2	1 140 738	18,1
Strasbourg	424 397	-0,2	1 945 094	21,8	Nice	459 624	-0,8	2 289 024	20,1
Grand Est	1 168 876	-0,8	5 559 412	21,0	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 144 319	0,2	5 295 326	21,6
Aisne	102 682	-1,3	520 568	19,7	France hors DROM	14 924 087	-0,3	66 707 334	22,4
Oise	176 851	-1,0	829 278	21,3	Guadeloupe	101 355	-1,6	425 538	23,8
Somme	133 054	-1,6	563 674	23,6	Guyane	95 397	0,4	303 559	31,4
Amiens	412 587	-1,2	1 913 520	21,6	Martinique	68 512	-1,6	360 198	19,0
Nord	691 587	-0,4	2 620 751	26,4	Mayotte	120 140	0,2	329 208	36,5
Pas-de-Calais	305 218	-1,1	1 453 373	21,0	La Réunion	251 683	0,0	906 134	27,8
Lille	996 805	-0,6	4 074 124	24,5	DROM	637 087	-0,3	2 324 637	27,4
Hauts-de-France	1 409 392	-0,8	5 987 644	23,5	France	15 561 174	-0,3	69 031 971	22,5
Seine-et-Marne	342 625	0,2	1 493 802	22,9					
Seine-Saint-Denis	423 583	0,2	1 735 658	24,4					
Val-de-Marne	346 200	2,4	1 438 714	24,1					
Créteil	1 112 408	1,0	4 668 174	23,8					
Paris	735 849	-0,1	2 074 451	35,5					
Yvelines	352 067	-0,3	1 506 893	23,4					
Essonne	359 472	0,8	1 362 096	26,4					

► Champ : France.
(p) : provisoire.
Lecture : en 2024-2025, le taux de scolarisation dans l'Allier est de 16,7 %. La population scolarisée dans ce département est en baisse de 1,2 % par rapport à l'année scolaire précédente.

RERS 2026, DEPP

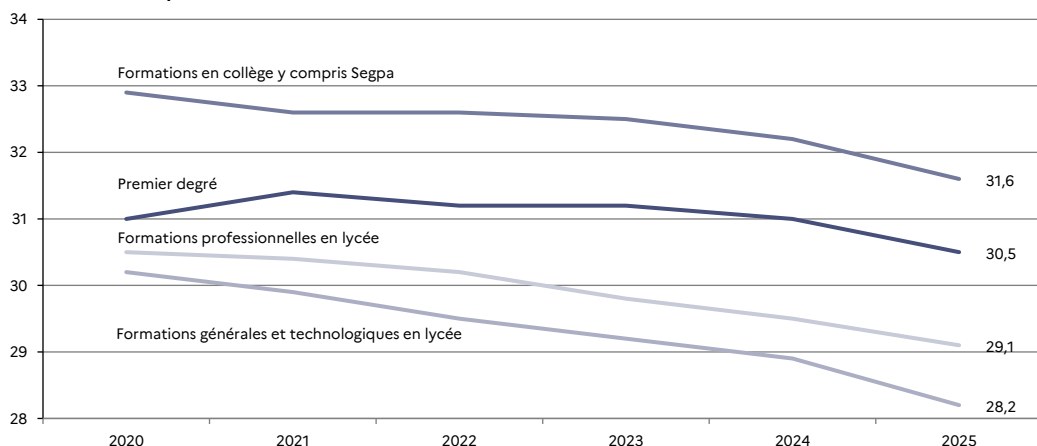
À la rentrée 2025, 31 % des élèves du premier degré et 30 % des élèves du second degré résident dans une commune rurale. Au sein du second degré, cette part varie de 28 % pour les formations générales et technologiques en lycée à 32 % pour les formations en collège (2). Ces proportions sont en baisse depuis 2020 (1).

Les territoires ruraux accueillent 46 % des écoles et 30 % des collèges (3). En revanche, les lycées sont majoritairement implantés dans des territoires urbains : 89 % des lycées polyvalents et professionnels et 94 % des lycées généraux et technologiques y sont situés. Au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur scolarité, les élèves sont ainsi plus fréquemment

scolarisés dans des territoires urbains, ce qui allonge les temps de trajet des élèves résidant en zone rurale ou les amène à être hébergés hors du domicile familial, notamment en internat.

Dans le premier degré, les écoles rurales ont des classes légèrement moins remplies en moyenne (21,1 élèves par classe) que les écoles situées dans des communes urbaines (21,4), les plus petites classes étant situées en zone rurale éloignée (19,6) (4). Cette tendance se retrouve également dans les formations du second degré.

1 Évolution de la part d'élèves résidant dans une commune rurale (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, élèves des 1^{er} et 2^d degrés accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 30,5 % des élèves du premier degré résident dans une commune rurale.

Précisions

La typologie des communes a été établie par la DEPP pour décrire le système éducatif. Cette caractérisation du territoire, basée sur un croisement d'approches morphologique et fonctionnelle, permet de distinguer plusieurs types de communes rurales et urbaines.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre ; système d'information Scolarité.

2 Répartition des élèves selon le lieu de résidence et le niveau de scolarisation à la rentrée 2025 (en %)

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations en collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	7,5	7,6	7,6	7,9	6,3	7,7	7,4
Rural périphérique	11,1	11,3	11,2	11,5	10,7	9,9	11,1
Rural bourg	3,7	3,8	3,8	4,0	3,4	4,1	3,8
Rural périurbain	7,8	8,0	7,9	8,2	7,8	7,4	8,0
Total rural	30,1	30,7	30,5	31,6	28,2	29,1	30,3
Urbain petite ville	4,7	4,7	4,7	4,9	4,4	6,0	4,9
Urbain dense	26,5	26,9	26,8	27,4	27,7	28,0	27,6
Urbain très dense	38,6	37,7	38,0	36,0	39,7	37,0	37,2
Total urbain	69,8	69,3	69,5	68,3	71,8	71,0	69,7

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat, élèves des 1^{er} et 2^d degrés accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

Lecture : à la rentrée 2025, 30,1 % des élèves de niveau préélémentaire résident dans une commune rurale.

3 Répartition des écoles et établissements scolaires selon leur localisation à la rentrée 2025

	Écoles		Collèges		Lycées généraux et technologiques		Lycées polyvalents		Lycées professionnels et EREA	
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
Rural éloigné	7 242	15,4	499	7,1	4	0,3	6	0,6	24	2,1
Rural périphérique	8 371	17,8	298	4,3	5	0,3	5	0,5	4	0,3
Rural bourg	2 398	5,1	659	9,4	68	4,4	72	7,3	63	5,4
Rural périurbain	3 705	7,9	621	8,9	23	1,5	24	2,4	33	2,8
Total rural	21 716	46,2	2 077	29,7	100	6,5	107	10,8	124	10,7
Urbain petite ville	2 266	4,8	588	8,4	156	10,2	158	16,0	152	13,1
Urbain dense	10 578	22,5	1 918	27,4	420	27,4	302	30,5	362	31,2
Urbain très dense	12 419	26,4	2 411	34,5	858	55,9	422	42,7	523	45,0
Total urbain	25 263	53,8	4 917	70,3	1 434	93,5	882	89,2	1 037	89,3
Total public + privé sous contrat	46 979	100,0	6 994	100,0	1 534	100,0	989	100,0	1 161	100,0

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat, établissements des 1^{er} et 2^d degrés sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

Lecture : à la rentrée 2025, 46,2 % des écoles sont implantées dans une commune rurale.

4 Taille moyenne des classes (E/D) selon la localisation de l'établissement à la rentrée 2025

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations de niveau collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	20,0	19,4	19,6	22,4	28,7	13,8	22,0
Rural périphérique	21,6	21,1	21,3	24,7	27,8	16,7	24,5
Rural bourg	21,1	20,7	20,8	23,7	27,6	15,4	23,2
Rural périurbain	22,6	22,0	22,2	25,7	30,0	16,5	25,4
Total rural	21,4	20,9	21,1	24,4	28,4	15,6	24,0
Urbain petite ville	20,7	20,2	20,4	24,3	29,1	17,2	24,0
Urbain dense	22,2	21,6	21,8	25,5	30,4	18,3	25,5
Urbain très dense	21,6	21,0	21,2	25,5	30,5	19,4	25,9
Total urbain	21,8	21,2	21,4	25,4	30,3	18,7	25,5
Total public + privé sous contrat	21,7	21,1	21,3	25,2	30,2	18,4	25,3

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat, élèves du 1^{er} degré (hors ULIS) et du 2^d degré accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

Lecture : à la rentrée 2025, les classes du premier degré situées dans des communes rurales éloignées accueillent en moyenne 19,6 élèves.

Pendant l'année scolaire 2024-2025, 15 561 200 jeunes sont scolarisés en France. Les élèves, **apprentis** et étudiants représentent 22,5 % de la population totale (2).

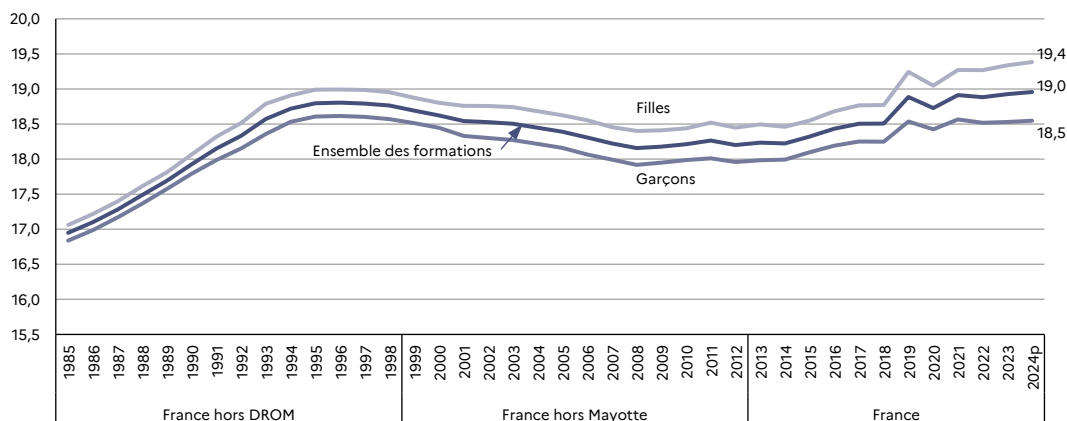
Dans le second degré, le taux de scolarisation recule légèrement malgré une progression à 13 ans (+ 0,6 point par rapport à 2023). La baisse la plus marquée est observée à 18 ans (- 0,7 point).

La scolarisation dans l'**enseignement supérieur** hors apprentissage est stable entre les rentrées 2023 et 2024. Les jeunes âgés de 18 à 22 ans y sont plus souvent scolarisés que l'année précédente, la hausse la plus importante étant observée à 21 ans (+ 0,9 point par rapport à 2023). Dans le même temps, la scolarisation en apprentissage augmente pour les

jeunes âgés de 19 à 24 ans, avec une hausse plus prononcée à 22 ans (+ 1,2 point).

En 2024-2025, l'espérance de scolarisation à 2 ans, c'est-à-dire la durée moyenne espérée d'études à partir de l'âge de 2 ans, s'établit à 19,0 années, soit 0,1 an de plus que l'année précédente (1). L'espérance de scolarisation à 15 ans augmente aussi très légèrement à la rentrée 2024, pour atteindre 6,9 années d'études supplémentaires en formation initiale, dont 3,5 années dans l'enseignement supérieur (3). Les filles ont une espérance de scolarisation dans le supérieur plus longue que les garçons (4,0 années, contre 3,1 années), car elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

1 Évolution de l'espérance de scolarisation à 2 ans (en années)



► Champ : France (hors DROM avant 1999 ; hors Mayotte avant 2013), public + privé.

(p) : provisoire.

Lecture : en 2024, l'espérance de scolarisation d'une fille âgée de 2 ans, c'est-à-dire la durée moyenne espérée de ses études à partir de l'âge de 2 ans, est de 19,4 ans.

Note : l'espérance de scolarisation à 2 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 2 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait, tout au long de sa vie scolaire, les taux de scolarisation observés une année donnée.

RERS 2026, DEPP

Précisions

L'âge correspond à l'âge au 31 décembre de l'année scolaire ou universitaire. Il est calculé par différence entre l'année de rentrée et l'année de naissance.

Enseignement spécialisé hors éducation nationale – Enseignement dispensé à des élèves en situation de handicap dans des établissements ne dépendant pas du ministère chargé de l'éducation nationale (établissements médico-sociaux), enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Autres formations du second degré – Second degré agricole, formations sociales et de la santé de niveaux 3 et 4.

Population scolarisée, premier degré, second degré – Voir « Glossaire ».

Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour l'année 2024. Elles portent sur la France.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES.

Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.

Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

2 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2024-2025

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)						
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré éducation nationale y c. spécialisé	Ens. spécialisé hors éducation nationale	2 ^d degré éducation nationale y c. adapté	Autres formations du 2 ^d degré	Apprentis	Ens. supérieur
2023-2024	0-1 an	1 331 609								
2022	2 ans	714 110	66 050	9,2 (-0,2)	9,2 (-0,2)					
2021	3 ans	727 785	726 685	99,8 (0,1)	99,8 (0,1)	0,1 (0)				
2020	4 ans	720 313	735 497	100,0 (0)	100,0 (0)	0,1 (0)				
2019	5 ans	737 159	756 308	100,0 (0)	100,0 (0)	0,1 (0)				
2018	6 ans	744 583	765 722	100,0 (0)	100,0 (0)	0,1 (0)				
2017	7 ans	758 444	781 266	100,0 (0)	100,0 (0)	0,3 (0)				
2016	8 ans	783 618	799 518	100,0 (0)	100,0 (0)	0,3 (0)				
2015	9 ans	805 886	819 236	100,0 (0)	100,0 (0)	0,4 (0)				
2014	10 ans	828 400	841 853	100,0 (0)	98,8 (0,3)	0,5 (0)	2,3 (0)			
2013	11 ans	835 020	842 161	100,0 (0)	7,6 (0,4)	0,6 (0)	92,6 (-0,3)			
2012	12 ans	850 958	854 094	100,0 (0)	0,1 (0)	0,7 (0)	99,6 (-0,4)			
2011	13 ans	853 559	859 634	100,0 (0)		0,7 (0)	99,5 (0,6)	0,5 (0)		
2010	14 ans	877 686	875 206	99,7 (-0,3)		0,8 (0)	96,8 (-0,4)	2,2 (0,1)		
2009	15 ans	871 097	859 119	98,6 (0,1)		0,8 (0)	89,2 (0,2)	4,5 (0,1)	4,1 (-0,2)	
2008	16 ans	873 134	837 510	95,9 (0)		0,8 (0)	84,1 (0)	4,0 (0,1)	7,1 (0)	
2007	17 ans	854 229	796 693	93,3 (-0,4)		0,6 (0)	78,0 (-0,3)	3,4 (0)	8,5 (0,1)	2,7 (-0,2)
2006	18 ans	848 591	667 238	78,6 (-0,7)		0,5 (0)	13,9 (-0,7)	1,2 (0)	13,5 (0)	49,5 (0,1)
2005	19 ans	812 967	571 169	70,3 (0,6)		0,3 (0)	2,7 (-0,3)	0,7 (0)	15,0 (0,5)	51,5 (0,4)
2004	20 ans	794 203	493 135	62,1 (0,6)		0,2 (0)	0,7 (-0,1)	0,6 (0)	16,3 (0,2)	44,4 (0,5)
2003	21 ans	778 128	406 363	52,2 (1,2)		0,1 (0)	0,2 (0)	0,4 (0)	15,7 (0,3)	35,8 (0,9)
2002	22 ans	782 546	354 602	45,3 (1,4)			0,1 (0)	0,3 (0)	15,9 (1,2)	29,1 (0,2)
2001	23 ans	796 634	250 110	31,4 (0,4)				0,2 (0)	11,0 (0,4)	20,1 (0)
2000	24 ans	816 353	162 661	19,9 (0)				0,1 (0)	6,9 (0,1)	12,9 (-0,1)
1999	25 ans	784 031	104 425	13,3 (0)				0,1 (0)	4,4 (-0,1)	8,8 (0,1)
1998	26 ans	786 208	73 776	9,4 (0)				0,1 (0)	3,0 (0,1)	6,3 (0)
1997	27 ans	778 375	55 450	7,1 (0,1)				0,1 (0)	2,3 (0,1)	4,7 (0)
1996	28 ans	786 579	42 035	5,3 (0,1)				0,1 (0)	1,8 (0,1)	3,5 (0)
1995	29 ans	789 947	31 847	4,0 (0)					1,4 (0,1)	2,6 (-0,1)
1994 et avant	30 ans +	45 309 819	131 811	0,3 (0)						0,2 (0)
Total		69 031 971	15 561 174	22,5 (-0,1)	9,2 (-0,1)	0,1 (0)	8,2 (-0,1)	0,2 (0)	1,5 (0)	3,3 (0)

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé.

(p) : provisoire.

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2023.
2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 % (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

Lecture : à la rentrée 2024, 52,2 % des jeunes de 21 ans sont scolarisés, soit 1,2 point de plus qu'à la rentrée 2023.

3 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans (en années)

	France hors DROM			France hors Mayotte			France				
	1985	1990	1995	2000	2010	2015	2018	2021	2022	2023	2024(p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,2	6,3	6,5	6,8	6,8	6,8	6,9
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,4	6,6	6,7	7,2	7,2	7,2	7,3
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,0	6,1	6,3	6,5	6,4	6,4	6,5
Second degré	3,4	3,9	4,0	3,9	3,6	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,5	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3
Enseignement supérieur	1,3	1,7	2,4	2,4	2,6	2,9	3,1	3,5	3,5	3,5	3,5
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,8	3,2	3,4	3,9	3,9	3,9	4,0
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,3	2,7	2,8	3,1	3,1	3,1	3,1

RERS 2026, DEPP

► Champ : France (hors DROM avant 2000 ; hors Mayotte avant 2018), public + privé.

(p) : provisoire.

Lecture : en 2024, l'espérance de scolarisation d'un garçon âgé de 15 ans, c'est-à-dire la durée moyenne espérée de ses études à partir de l'âge de 15 ans, est de 6,5 ans.

Note : l'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

En 2024-2025, la répartition des jeunes âgés de 14 à 17 ans dans le système éducatif français met en évidence une nette différence entre les filles et les garçons ; les premières sont moins souvent en retard et s'orientent plus fréquemment vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 97,3 % des jeunes sont scolarisés au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (88,7 % contre 84,3 %). Au même âge, 8,2 % des garçons sont encore en quatrième, contre 6,2 % des filles (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, les différences entre filles et garçons se creusent, puisque 66,7 % des filles sont en formation

générale ou technologique en lycée, contre 53,4 % des garçons. Ces derniers sont en effet plus souvent en formation professionnelle ou encore au collège.

À 16 ans, ces différences se confirment. En effet, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (66,6 % pour les filles et 53,0 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage compte davantage de garçons que de filles (40,4 % contre 28,7 %). L'écart est le plus important en apprentissage, puisque les garçons y sont deux fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 6,7 % des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 7,9 % contre 5,5 %.

Précisions

Population concernée – Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population totale à 14, 15, 16 et 17 ans – Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2024).

Pro court apprentissage, pro long apprentissage, pro court scolaire, pro long scolaire, post-bac – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

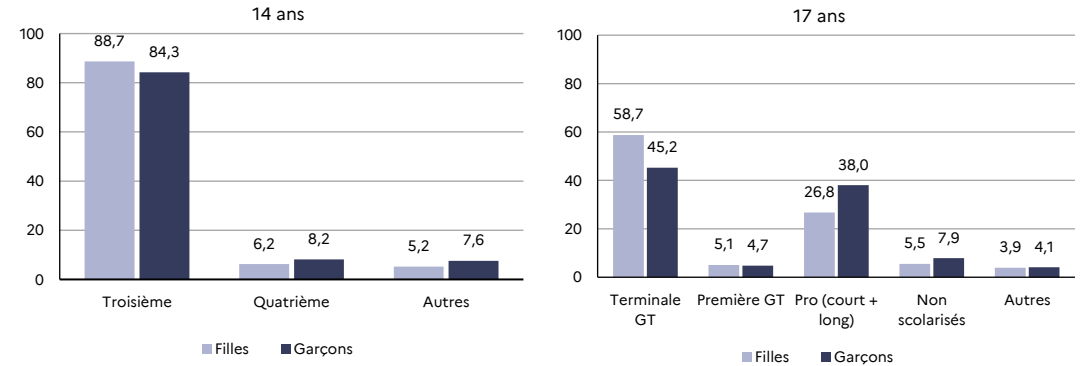
1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2024-2025

Effectifs	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Formations en collège	418 191	435 490	853 681	41 754	58 486	100 240	5 246	8 367	13 613	2 375	4 238	6 613
Enseignements adaptés	11 838	18 082	29 920	7 632	11 955	19 587	2 696	4 592	7 288	2 041	3 429	5 470
Sixième et cinquième	763	1 120	1 883	121	131	252	19	25	44			
Quatrième	26 664	36 770	63 434	1 086	1 542	2 628	78	110	188	21	29	50
Troisième	378 926	379 518	758 444	32 915	44 858	77 773	2 453	3 640	6 093	313	780	1 093
Formations GT en lycée	9 366	11 168	20 534	282 720	239 141	521 861	281 556	238 757	520 313	265 761	221 797	487 558
Seconde GT	9 117	10 821	19 938	273 004	227 997	501 001	18 870	18 709	37 579	1 833	1 600	3 433
Première GT	249	347	596	9 452	10 795	20 247	253 499	209 375	462 874	20 969	20 923	41 892
Terminale GT				264	349	613	9 187	10 673	19 860	242 959	199 274	442 233
Formations professionnelles en lycée ou apprentissage	354	637	991	94 779	142 211	236 990	121 346	181 886	303 232	110 637	167 601	278 238
Pro court scolaire (1)	37	68	105	15 568	22 131	37 699	21 403	30 928	52 331	10 714	16 395	27 109
Pro court apprentissage (1)		2	2	8 097	22 515	30 612	13 225	35 853	49 078	10 673	30 517	41 190
Pro long scolaire (1)	315	566	881	70 281	93 084	163 365	84 061	104 995	189 056	81 050	98 713	179 763
Pro long apprentissage (1)	2	1	3	833	4 481	5 314	2 657	10 110	12 767	8 200	21 976	30 176
Post-bac (1)	0	0	0	7	21	28	126	226	352	12 098	12 186	24 284
Total scolarisés	427 911	447 295	875 206	419 260	439 859	859 119	408 274	429 236	837 510	390 871	405 822	796 693
Non scolarisés (2)		3 150	2 480	4 393	7 585	11 978	14 330	21 294	35 624	22 682	34 854	57 536
Population totale (p)	427 241	450 445	877 686	423 653	447 444	871 097	422 604	450 530	873 134	413 553	440 676	854 229

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Formations en collège	97,9	96,7	97,3	9,9	13,1	11,5	1,2	1,9	1,6	0,6	1,0	0,8
Enseignements adaptés	2,8	4,0	3,4	1,8	2,7	2,2	0,6	1,0	0,8	0,5	0,8	0,6
Sixième et cinquième	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Quatrième	6,2	8,2	7,2	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Troisième	88,7	84,3	86,4	7,8	10,0	8,9	0,6	0,8	0,7	0,1	0,2	0,1
Formations GT en lycée	2,2	2,5	2,3	66,7	53,4	59,9	66,6	53,0	59,6	64,3	50,3	57,1
Seconde GT	2,1	2,4	2,3	64,4	51,0	57,5	4,5	4,2	4,3	0,4	0,4	0,4
Première GT	0,1	0,1	0,1	2,2	2,4	2,3	60,0	46,5	53,0	5,1	4,7	4,9
Terminale GT	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,2	2,4	2,3	58,7	45,2	51,8
Formations professionnelles en lycée ou apprentissage	0,1	0,1	0,1	22,4	31,8	27,2	28,7	40,4	34,7	26,8	38,0	32,6
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	3,7	4,9	4,3	5,1	6,9	6,0	2,6	3,7	3,2
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	1,9	5,0	3,5	3,1	8,0	5,6	2,6	6,9	4,8
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	16,6	20,8	18,8	19,9	23,3	21,7	19,6	22,4	21,0
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,2	1,0	0,6	0,6	2,2	1,5	2,0	5,0	3,5
Post-bac (1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	2,9	2,8	2,8
Total scolarisés	100,0	99,3	99,7	99,0	98,3	98,6	96,6	95,3	95,9	94,5	92,1	93,3
Non scolarisés (2)	0,0	0,7	0,3	1,0	1,7	1,4	3,4	4,7	4,1	5,5	7,9	6,7
Population totale (p)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, public + privé.
(p) : provisoire.
1. Voir « Précisions ».
2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.
Lecture : en 2024-2025, 520 313 jeunes de 16 ans sont scolarisés dans une formation générale ou technologique en lycée, soit 59,6 % des jeunes de 16 ans.

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2024-2025 (1) (en %)



► Champ : France, public + privé.
1. Les données de population totale sont provisoires.
Lecture : en 2024-2025, 26,8 % des filles de 17 ans sont scolarisées dans une formation professionnelle contre 38,0 % des garçons du même âge.
Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

À la rentrée 2025, 593 300 élèves en situation de handicap et bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** sont scolarisés : 88,8 % le sont exclusivement en **milieu ordinaire**, 11,2 % exclusivement en **établissement hospitalier ou médico-social** et 2,0 % en scolarité partagée (1) (2).

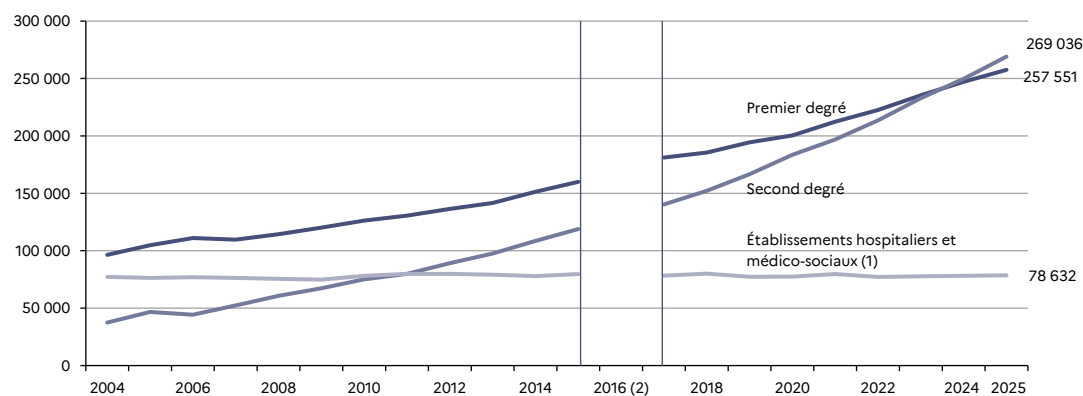
Par rapport à 2024, les effectifs augmentent de 6,0 % en milieu ordinaire (29 700 élèves supplémentaires). La scolarisation en **classe ordinaire** – c'est-à-dire en **scolarisation individuelle** – augmente de 4,8 % dans le premier degré et de 8,6 % dans le second degré. La scolarisation avec l'appui d'une **ULIS** – c'est-à-dire en **scolarisation collective** – croît dans le premier degré (+ 1,7 %) et plus nettement encore dans le second degré (+ 5,0 %).

Sept élèves en situation de handicap sur dix sont des garçons (3). Cette surreprésentation des garçons est observée en milieu ordinaire comme en établissement hospitalier ou médico-social. Elle est forte en **UEEA**, où

81,9 % des élèves sont des garçons, et moins marquée en ULIS où les garçons représentent 65,4 % des élèves.

Tous milieux de scolarisation confondus, 34,6 % des élèves en situation de handicap et bénéficiant d'un PPS présentent des troubles intellectuels ou cognitifs (4). Leur part est la plus importante en ULIS du 2^d degré (59,8 %). Parmi les élèves ayant un trouble intellectuel ou cognitif, 49,4 % sont scolarisés en milieu ordinaire, 33,7 % en ULIS ou UEEA et 16,8 % en établissement hospitalier ou médico-social. Les élèves le plus souvent scolarisés en milieu ordinaire sont ceux présentant des troubles du langage ou de la parole (98,0 %) ou des troubles visuels (92,5 %). Si pour tous les types de troubles confondus (hormis le polyhandicap), les élèves en situation de handicap sont majoritairement scolarisés en milieu ordinaire, la scolarisation en établissement hospitalier ou médico-social est plus fréquente chez ceux présentant des troubles du psychisme, du spectre de l'autisme ou des troubles auditifs (de 17,4 % à 26,0 %).

1 Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap par type de scolarisation



► Champ : France (Mayotte à partir de 2012) public + privé (sous contrat et hors contrat).

1. Les élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux sont comptabilisés hors Mayotte.

2. En 2016, les données sont manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Lecture : à la rentrée 2025, 257 551 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré, 269 036 dans le second degré et 78 632 dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Note : les effectifs tiennent compte des élèves en scolarité partagée qui représentent 2,0 % du total des élèves scolarisés.

À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.

Précisions

Population concernée – Éléves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA) ou scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note d'Information : 25.63.

Source

DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.
DEPP, enquête n° 32 relative aux élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.

2 Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap par type de scolarisation détaillé

	2004	2006	2009	2014	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évol. 2024/2025 %
Scolarisés en milieu ordinaire (1)	133 838	155 361	187 490	259 941	384 040	409 409	436 085	468 274	496 839	526 587	6,0
Premier degré	96 396	111 083	120 180	151 412	200 421	212 441	222 547	235 416	247 076	257 551	4,2
dont PPS (2)		89 045	115 951	151 412	200 421	212 441	222 547	235 416	247 076	257 551	4,3
Classe ordinaire	58 812	71 399	79 129	103 908	147 365	158 505	168 096	180 668	191 095	200 333	4,8
ULIS	37 584	39 684	41 051	47 504	53 056	53 425	53 816	54 089	55 078	56 015	1,7
UEEA						511	635	659	903	1 203	33,2
Part du public (en %)	91,5	91,5	90,3	90,0	90,4	90,4	90,6	90,6	90,6	90,7	0,1
Second degré	37 442	44 278	67 310	108 529	183 619	196 968	213 538	232 858	249 763	269 036	7,7
dont PPS (2)		28 789	60 380	108 529	183 619	196 968	213 538	232 858	249 763	269 036	7,7
Classe ordinaire	31 454	34 928	50 125	75 941	130 689	141 683	156 511	173 777	187 839	203 986	8,6
dont Segpa collège	n.d.	7 571	13 392	15 497	17 293	18 616	18 370	18 463	19 182	19 751	3,0
ULIS	5 988	9 350	17 185	32 588	52 930	55 285	57 027	59 081	61 924	65 050	5,0
Part du public (en %)	88,5	87,0	86,0	83,5	83,6	83,5	83,3	83,3	83,2	83,2	0,0
Scolarisés en étab. hospitaliers et médico-sociaux (3)	77 141	76 951	74 845	77 962	77 503	79 772	77 209	77 802	78 232	78 632	0,5
dont scolarisation partagée	n.d.	nd	6 763	7 656	10 533	11 341	11 570	11 186	11 726	11 921	1,7
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 936	7 769	7 826	8 530	7 278	6 780	6 951	6 748	-2,9
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	67 909	70 193	69 677	71 242	69 931	71 022	71 281	71 884	0,8
Ensemble (4)	210 979	232 312	255 572	330 247	451 010	477 840	501 724	534 890	563 345	593 298	5,3

RERS 2026, DEPP

- Champ : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous contrat et hors contrat).
1. Y compris les élèves scolarisés en UEEA à partir de 2021.
2. Projet personnalisé de scolarisation, instauré par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, voir « Glossaire ». À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.
3. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte. Cette ligne ensemble n'est pas égale à la somme des lignes du dessus afin d'éviter un double compte des élèves en scolarisation partagée à partir de 2008.
- Lecture :** à la rentrée 2025, 257 551 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré et 269 036 dans le second degré, soit un total de 526 587 élèves en milieu ordinaire (+ 6,0 % par rapport à 2024). Par ailleurs, 78 632 élèves sont accueillis dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, dont 11 921 en scolarisation partagée. Au total, 593 298 élèves en situation de handicap sont scolarisés en France (+ 5,3 % par rapport à 2024).

3 Répartition des élèves en situation de handicap selon le sexe en 2025-2026

Sexe	Milieu ordinaire						Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico- sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Filles	55 855	18 836	218	56 639	23 041	154 589	2 387	23 321	25 708	180 297
Garçons	144 478	37 179	985	147 347	42 009	371 998	4 361	48 563	52 924	424 922
Total	200 333	56 015	1 203	203 986	65 050	526 587	6 748	71 884	78 632	605 219

RERS 2026, DEPP

- Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat).
1. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
2. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte. Les effectifs présentés dans cette colonne affichent un double compte des élèves en scolarité partagée (2,0 % du total des élèves scolarisés), contrairement au total du tableau 2 qui ne présente pas de double compte.
- Lecture :** à la rentrée 2025, 605 219 élèves en situation de handicap sont scolarisés, dont 180 297 filles et 424 922 garçons (dont double compte des élèves en scolarisation partagée).

4 Répartition des élèves en situation de handicap selon le trouble en 2025-2026

Troubles	Milieu ordinaire					Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS et UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels ou cognitifs	57 525	31 718	45 965	38 907	174 115	444	34 838	35 282	209 397
Troubles du psychisme	28 563	5 640	28 959	5 500	68 662	2 933	11 554	14 487	83 149
Troubles du langage ou de la parole	33 749	5 694	55 190	7 957	102 590	222	1 913	2 135	104 725
Troubles auditifs	2 977	485	3 244	566	7 272	€	2 559	2 561	9 833
Troubles visuels	1 822	197	2 549	289	4 857	€	392	393	5 250
Troubles viscéraux	1 520	218	1 265	180	3 183	384	73	457	3 640
Troubles moteurs	5 961	754	10 260	1 098	18 073	365	2 044	2 409	20 482
Plusieurs troubles associés	40 288	8 417	32 493	7 165	88 363	1 632	13 093	14 725	103 088
Autres troubles	27 928	4 095	24 061	3 388	59 472	667	2 343	3 010	62 482
Polyhandicap (3)						98	3 075	3 173	3 173
Total	200 333	57 218	203 986	65 050	526 587	6 748	71 884	78 632	605 219
dont troubles du spectre de l'autisme	28 605	9 399	17 153	6 721	61 878	2 185	17 934	20 119	81 997

RERS 2026, DEPP

- Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat).
1. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
2. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte. Les effectifs présentés dans cette colonne affichent un double compte des élèves en scolarité partagée (2,0 % du total des élèves scolarisés), contrairement au total du tableau 2 qui ne présente pas de double compte.
3. Trouble uniquement recueilli dans l'enquête n°32 auprès des établissements hospitaliers et médico-sociaux.
- Lecture :** à la rentrée 2025, 605 219 élèves en situation de handicap sont scolarisés, dont 209 397 ayant des troubles intellectuels ou cognitifs (double compte des élèves en scolarisation partagée).

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 88 500 **élèves allophones** nouvellement arrivés ont été scolarisés (hors préélémentaire et prise en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire), soit 1,1 % de moins qu'en 2022-2023 **(1)**.

Les effectifs sont surtout en baisse dans l'élémentaire (- 6,1 %). Ils sont stables au collège (- 0,3 %) et en hausse au lycée (+ 13,5 %).

La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. Par exemple, les académies de Créteil et Versailles ont accueilli à elles seules 20 % des élèves allophones scolarisés (respectivement 9 100 et 8 300) **(2)**. Cette proportion est cependant à mettre en rapport avec le fait que 17 % de l'ensemble des élèves scolarisés en France en 2023-2024 l'ont été dans ces deux académies (hors préélémentaire et prise en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire).

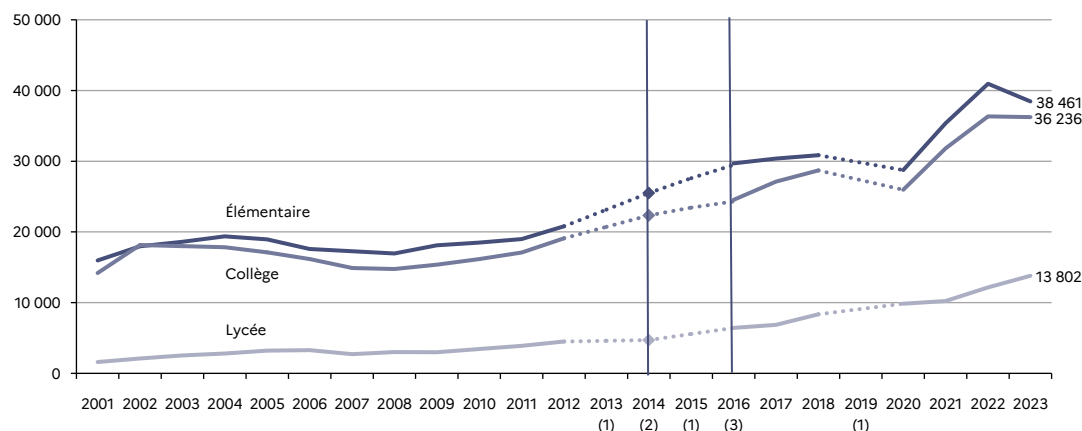
En 2023-2024, 43 % des élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en France l'ont été au

sein d'une école élémentaire, 41 % dans un collège et 16 % dans un lycée. Cependant, cette répartition par degré diffère sur le territoire : 66 % des élèves allophones scolarisés à Mayotte ou en Guyane l'ont été en école élémentaire et 57 % dans l'académie de La Réunion. Par ailleurs, 36 % des élèves allophones scolarisés dans l'académie de Lille l'ont été en lycée, de même que 33 % dans l'académie de Besançon et 29 % dans l'académie de Paris.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, si 84 % des élèves en élémentaire ont été scolarisés quinze jours après leur test de positionnement (dont 63 % le jour même), ils étaient 49 % dans le même cas au collège et 47 % au lycée **(3)**.

Pour l'année 2023-2024, neuf élèves allophones sur dix ont bénéficié d'un dispositif de soutien linguistique : 88 % dans les écoles, 92 % dans les collèges et 90 % dans les lycées.

1 Évolution du nombre d'élèves allophones scolarisés en élémentaire, collège ou lycée



► Champ : France, public + privé. Élèves allophones scolarisés dans le premier ou second degré, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

RERS 2026, DEPP

Hors élèves pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

1. Pas de données pour les années 2013, 2015 et 2019.

2. À partir de 2014, une refonte de l'enquête permet la collecte de données individuelles.

3. À partir de 2016, l'académie de Mayotte est intégrée à l'enquête.

Lecture : en 2023-2024, 38 461 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés en élémentaire.

Précisions

La population concernée par l'enquête est l'ensemble des élèves allophones nouvellement arrivés en France en 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.42 ; 24.40.

2 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2023-2024

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Collèges		Lycées		Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
Clermont-Ferrand	588	92	879	99	382	92	1 849	96
Grenoble	2 031	93	1 867	97	589	98	4 487	95
Lyon	2 578	96	2 053	96	538	n.d. (2)	5 169	n.d. (2)
Auvergne-Rhône-Alpes	5 197	95	4 799	98	1 509	n.d. (2)	11 505	n.d. (2)
Besançon	677	71	905	99	765	98	2 347	90
Dijon	1 044	88	1 074	94	503	93	2 621	91
Bourgogne-Franche-Comté	1 721	81	1 979	96	1 268	96	4 968	91
Bretagne (Rennes)	1 153	77	1 313	85	330	81	2 796	81
Centre-Val-de-Loire (Orléans-Tours)	1 163	83	1 357	82	212	77	2 732	82
Corse	156	96	118	100	51	98	325	98
Nancy-Metz	1 100	85	1 204	98	416	100	2 720	93
Reims	461	100	621	100	337	100	1 419	100
Strasbourg	1 226	91	1 375	98	300	94	2 901	95
Grand-Est	2 787	90	3 200	98	1 053	98	7 040	95
Amiens	1 053	87	1 424	91	531	86	3 008	89
Lille	933	91	1 054	95	1 094	90	3 081	92
Hauts-de-France	1 986	89	2 478	93	1 625	89	6 089	91
Créteil	4 648	94	3 285	83	1 147	77	9 080	88
Paris	1 113	99	909	100	814	100	2 836	99
Versailles	4 082	99	2 942	91	1 289	89	8 313	94
Île-de-France	9 843	97	7 136	89	3 250	88	20 229	93
Normandie	1 056	62	1 557	84	1 023	86	3 636	78
Bordeaux	975	87	1 277	95	462	90	2 714	91
Limoges	399	64	468	76	253	83	1 120	73
Poitiers	1 241	74	1 333	82	603	81	3 177	78
Nouvelle-Aquitaine	2 615	77	3 078	86	1 318	84	7 011	83
Montpellier	1 566	84	1 328	97	387	93	3 281	90
Toulouse	1 201	78	1 653	90	394	81	3 248	84
Occitanie	2 767	81	2 981	93	781	87	6 529	87
Pays-de-la-Loire (Nantes)	1 656	75	1 464	94	690	90	3 810	85
Aix-Marseille	1 965	97	1 864	99	279	n.d. (2)	4 108	n.d. (2)
Nice	1 640	98	1 349	99	238	78	3 227	97
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3 605	97	3 213	99	517	n.d. (2)	7 335	n.d. (2)
France hors DROM (1)	35 605	89	34 568	92	13 612	90	83 785	90
Guadeloupe	167	97	227	98	114	100	508	98
Guyane	980	86	507	98	8	100	1 495	90
Martinique	49	93	38	89	9	67	96	89
Mayotte	1 306	62	670	97	9	100	1 985	74
La-Réunion	368	100	230	100	50	100	648	100
DROM (1)	2 856	78	1 668	97	190	98	4 714	85
France (1)	38 461	88	36 236	92	13 802	90	88 499	90

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé. Élèves allophones scolarisés dans le premier ou second degré en 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

Hors élèves pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies. En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux sous-totaux « France hors DROM » et « DROM »).

2. Information non fournie pour les 372 lycéens du département du Rhône et les 43 lycéens des Alpes-de-Haute-Provence.

Lecture : en 2023-2024, 92 % des 588 élèves allophones scolarisés en élémentaire dans l'académie de Clermont-Ferrand ont bénéficié d'un soutien en français langue seconde.

3 Répartition des élèves allophones scolarisés en 2023-2024 selon le délai avant prise en charge et le degré de scolarisation (en %)

Durée avant prise en charge (1)	Élémentaire	Collège	Lycée
Positionnement et scolarisation à la même date	63,3	28,4	27,3
Entre 1 et 14 jours	21,1	20,4	19,8
Entre 15 et 30 jours	6,0	14,1	12,6
Entre 1 et 3 mois	4,5	22,1	21,5
Entre 3 et 6 mois	2,0	8,3	8,6
Entre 6 mois et 1 an	1,7	4,1	5,6
1 an et plus	1,5	2,8	4,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé. Élèves allophones scolarisés dans le premier ou second degré en 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

1. Délai entre le positionnement et la scolarisation.

Lecture : pour 63,3 % des élèves allophones scolarisés en élémentaire, il n'y a pas eu d'attente entre leur test de positionnement initial et leur scolarisation.

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis** (CFA) peuvent relever de différentes tutelles, qu'elles soient ministérielles ou non.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires (y compris les écoles primaires)** sont sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. À la rentrée 2025, la France compte 42 400 écoles publiques et 5 700 écoles privées (1). Le nombre d'écoles du secteur public est en baisse (- 1 %), ce qui s'explique en grande partie par des regroupements administratifs d'écoles. Le nombre d'écoles du secteur privé sous contrat diminue aussi (- 0,4 %). Cette tendance est plus marquée encore dans le secteur privé hors contrat (- 2,3 %).

En 2025, les établissements du second degré des secteurs public et privé sous contrat comptent respectivement 8 000 et 2 900 établissements en France, chiffres relativement stables depuis 2020. Le nombre de **lycées professionnels** (LP) continue de diminuer, en raison de regroupements avec des **lycées d'enseignement général et technologique** (LEGT) qui conduisent à la hausse du nombre de **lycées polyvalents** (LPO).

Dans l'enseignement supérieur, hors **universités**, la majorité des établissements se présentent sous la forme de petites structures publiques ou privées (établissements dotés de STS ou CPGE, écoles d'art, d'architecture, d'ingénieurs, etc.). La hausse significative du nombre d'**écoles de commerce, gestion et vente** (+ 7,8 %) s'explique principalement par une identification plus précise de ces établissements privés.

Par ailleurs, la hausse du nombre de CFA observée depuis 2019 se poursuit en 2025 (+ 8,8 %). Cette progression est principalement portée par le secteur privé (+ 9,4 %).

Précisions

Structures concernées – Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Regroupements administratifs d'écoles – Regroupement notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Dans certains cas, ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement, les niveaux d'enseignement pouvant être répartis sur les différents sites préexistants.

Enseignement supérieur – Voir fiche 2.20.

MFREO – Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du ministère chargé de l'agriculture.

Source

DEPP, RERS 2.01, 2.04 et 4.24.

DEPP et SIES, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

SIES, RERS 2.20.

DGER-Ministère chargé de l'agriculture, RERS 4.26.

1 Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs)

	2010	2015	2020	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025 (%)
Premier degré (1)	53 798	51 745	49 965	48 912	48 547	48 087	-0,9
Public	48 522	46 435	44 262	43 163	42 811	42 396	-1,0
Écoles maternelles	16 056	14 784	13 399	12 603	12 343	12 065	-2,3
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 651	30 863	30 560	30 468	30 331	-0,4
Privé	5 276	5 310	5 703	5 749	5 736	5 691	-0,8
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	5 143	5 172	5 514	5 551	5 511	5 492	-0,3
Privé sous contrat		4 808	4 687	4 629	4 602	4 583	-0,4
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		4 745	4 642	4 589	4 566	4 548	-0,4
Privé hors contrat		502	1 016	1 120	1 134	1 108	-2,3
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		427	872	962	945	944	-0,1
dont écoles de niveau indéterminé					20	12	-40,0
Second degré	12 203	12 148	12 178	11 875	11 886	11 905	0,2
Public	8 108	8 069	8 022	8 032	8 036	8 048	0,1
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	1 464	1 544	1 667	1 703	1 717	1 717	0,0
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale	7 882	7 843	7 795	7 805	7 809	7 821	0,2
Collèges	5 253	5 290	5 294	5 320	5 325	5 339	0,3
Lycées professionnels	973	874	800	768	763	756	-0,9
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 600	1 624	1 641	1 645	1 650	0,3
dont lycées polyvalents	582	659	730	760	765	774	1,2
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	77	76	76	76	0,0
Établissements sous tutelle de l'agriculture	226	226	227	227	227	227	0,0
Privé	4 095	4 079	4 156	3 843	3 850	3 857	0,2
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	698	723	697	678	657	642	-2,3
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale (3)	3 493	3 488	3 576	3 268	3 274	3 284	0,3
Collèges	1 765	1 807	1 951	2 053	2 063	2 082	0,9
Lycées professionnels	664	640	562	335	332	328	-1,2
Lycées d'enseignement général et technologique	1 064	1 040	1 062	879	878	873	-0,6
dont lycées polyvalents	204	202	218	215	214	215	0,5
Privé sous contrat (établissements relevant de l'éducation nationale) (3)	2 953	2 916	2 883	2 877	2 872	2 857	-0,5
dont établissements avec STS ou CPGE	432	443	461	468	469	461	-1,7
Collèges	1 672	1 660	1 660	1 662	1 661	1 655	-0,4
Lycées professionnels	403	389	347	335	332	328	-1,2
Lycées d'enseignement général et technologique	878	866	875	879	878	873	-0,6
dont lycées polyvalents	190	190	210	215	214	215	0,5
Privé hors contrat (établissements relevant de l'éducation nationale)	540	572	693	391	402	427	6,2
dont établissements avec STS ou CPGE	157	166	117	81	63	63	0,0
Collèges	93	147	291	391	402	427	6,2
Lycées professionnels (4)	261	251	215				
Lycées d'enseignement général et technologique (4)	186	174	187				
dont lycées polyvalents (4)	14	12	8				
Établissements sous tutelle de l'agriculture (y compris MFREO)	602	591	580	575	576	573	-0,5
Enseignement supérieur (5)							
Universités (6)	79	72	71	71	71	71	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	111	108	107	105	104	-1,0
Inspé (ex. ESPÉ)		30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 378	2 489	2 458	2 459	2 468	0,4
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	2 001	2 106	2 203	2 351	2 331	2 317	-0,6
Public	1 358	1 432	1 586	1 614	1 622	1 623	0,1
Privé	900	946	903	844	837	845	1,0
Établissements avec CPGE	442	445	457	462	468	466	-0,4
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	434	435	441	453	456	454	-0,4
Public	345	351	363	367	369	369	0,0
Privé	97	94	94	95	99	97	-2,0
Écoles d'ingénieurs	250	261	279	287	295	302	2,4
Écoles de commerce, gestion et vente	213	191	352	393	423	456	7,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	241	307	327	332	336	1,2
Écoles paramédicales (hors université) et sociales	623	639	632	626	626	611	-2,4
Autres établissements d'enseignement supérieur (7)	245	271	349	387	393	392	-0,3
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (8)	973	958	1 467	2 216	2 388	2 598	8,8
Public	257	255	173	164	159	160	0,6
Privé	716	703	1 294	2 052	2 229	2 438	9,4

RERS 2026, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. Dans le premier degré, des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, peuvent se former pour créer une école primaire.
2. Ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture.
3. Dont un EREA à partir de 2015.
4. Compte tenu du changement de sources en 2021, le champ du secteur privé hors contrat est désormais restreint aux seuls élèves de moins de 16 ans soumis à l'obligation scolaire.
5. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).
6. Y compris CUFR de Mayotte, Institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020).
7. Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.
8. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.